MEETING ATHLE06

Mercredi 17 juin 2026 Stade Maurice Chevalier **Cannes La Bocca**

Version 2 du 29/05/2026

Courses	Horaires	Perche	Triple saut	Poids	Javelot
100m TCF 1er tour	19h00			TCF	TCM
100m TCM 1er tour	19h15	TCC			
100m Haies F (0,76 puis 0,84) 1er tour	19h40				
	19h45		TCF		
110m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 1er tour	19h50				
100m TCF 2e tour	20h00				
100m TCM 2e tour	20h15				
	20h30			TCM	TCF
100m Haies F (0,76 puis 0,84) 2e tour	20h40				
	20h45		TCM		
110m Haies M (0,91 puis 0,99 puis 1,06) 2e tour	20h50				
200m TCF	21h00				
200m TCM	21h15				

Courses : Participation obligatoire au 1er tour pour participer au 2e tour. Les athlètes DNF et DQ du 1er tour peuvent participer au 2e tour.

Secrétariat : Ouverture à 17h45. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 45 minutes avant le début des épreuves.

Jury : Convocation pour 18h00. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le lundi 15 juin 2026 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.

ATHLE06 COMITE D'ATHLETISME | DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | CANNES CÔTE d'AZUR FRANCE | Ligue Athlétisme REGION SUD | ATHLÉ FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 TC

Mercredi 17 juin 2026 à Cannes La Bocca

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06**, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1er septembre 2025 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Équip'Athlé Coupe des Clubs	Gratuit	10,00 euros / athlète
Meetings	Gratuit	10,00 euros / athlète

Modalités de paiement des engagements

Le règlement des droits d'engagement est effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Pénalités pour non-respect des procédures d'engagement et de confirmation des engagements

1. Tout athlète non inscrit à une épreuve (conformément au délai spécifié sur le programme de la compétition) pourra être ajouté sous réserve d'une décision favorable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale. Dans ce cas, l'athlète devra s'acquitter d'une pénalité de 15 euros avant le début de l'épreuve ; aucun paiement rétroactif ne sera accepté.

2. Tout athlète ayant omis de confirmer son engagement dans le délai imparti et souhaitant néanmoins participer à l'épreuve concernée devra payer une pénalité de 15 euros avant le début de ladite épreuve. Cette pénalité est soumise à l'approbation préalable du directeur de la compétition ou du président de la Commission Sportive et d'Organisation Départementale.

3. Tout athlète ayant confirmé son engagement pour une épreuve mais se désistant (DNS) sans prévenir le secrétariat recevra une pénalité de 15 euros. Cette pénalité sera facturée après la compétition et envoyée au club de l'athlète concerné. Le club disposera de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour effectuer le paiement par virement ou par chèque (le cachet de la poste faisant foi). Si le paiement n'est pas reçu dans le délai imparti, le club sera temporairement privé du droit d'inscrire des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06, y compris celles soutenant les championnats départementaux (piste, salle ou cross-country).